REPUBLIQUE DU CONGONIA

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

- DIRECTION GENERALE DELA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE L MAITRISE DES EFFECTIFS du 21 Novembre 2001

Décret n° 2001-563/ MFPRAPF/DGFP/DPME-SR Portant intégration, nomination, titularisation à titre exceptionnel et versement de certains candidats dans les cadres des services sociaux (enseignement); en tête : Mademoiselle NGUIMBI/Madeleine.

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS:

ENANCES E

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

Vu le décret n° 67/272 du 2 septembre 1967 modifiant les articles 22 et 57 du décret n° 64/165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de destaution administrative ou de toute autre promotion;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des féntionnaires ;

Vu la note de-service n° 0058/MENRSTET/HCETS/DGETFP-du 12 janvier 1996 briant affectation des intéressés en qualité de volontaire de l'enseignement;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés;

DECRETE:



=

Article Y: Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement technique (CAP-CET), obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur technique adjoint des lycées techniques-stagiaire, indice 650, titularisés exceptionnellement au 1^{er} échelon, indice 710, ACC= néant et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel, chargé du redéploiement de la jeunesse de l'instruction civique et des sports, selon le tableau ci-dessous:

, N°	Noms et Prénoms, - date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de titularisation)	Option du diplôme
1-	NGUIMB Madeleine née le 9 avril 1969 à Ouessous	21 février 1996	21 février 1997	Sciences et techniques
2-	NZOULOU (Gabriel) né le 27 mai 1966 à Mayéyé	- 20 février 1996	20 février 1997	Electrotechnique -
- 3-	BASSINGA(Jules Messager) né le 23 novembre 1967 à / Kakamoéka	_19 février 1996 _	19 février 1997	Génie mécanique (fabrication)

XX2

Article 2: Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1ère classe, 2° échelon, indice 780, ACC = néant, pour compter des dates respectives de titularisation; en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article-3: Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé ele versement et la pritularisation ne produisent aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.



3

Artiele 4: Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 21 Novembre 200

Mins

Depas SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme,

Jeanne DAMBENDA

Le ministre de l'économie des finances et du budget,

Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement technique et professionnel, chargé du redéploiement de la jeunesse, de

l'instruction civique et des sports,

André OKOMBI SALIS

AMPLIATIONS:
JORC 1
DGFP/DPME 3
MFPRAPF-SST 3
DGB 3
DGCF 2
MTPRJICS 2
DAAP 2
INTERESSES 5
DOSSIERS 9
SGG/BG 2

